

DELIBERATION N°2024/35

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents :

SEANCE DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 2 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José NUNES, Maire.

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation : 26/08/2024

Date d'affichage : 26/08/2024

OBJET : Vente de matériel communal : anciennes tables et chaises de l'école et anciennes chaises de réunion.

Suite à une erreur matérielle de transcription de la présente délibération numérotée D_2024_35, transmise en préfecture le 10/09/2024, il est nécessaire de la modifier.

Vu que les anciennes tables et chaises de l'école ne sont plus utilisées et ont été remplacées par du matériel neuf, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le mettre en vente à moitié prix par rapport au matériel neuf acquis en 2019, ce qui donne les tarifs suivants :

- 7 grandes tables de dimensions 130 x 50 cm au prix de 60.42 euros/l'unité,
- 14 petites tables de dimensions 70 x 50 cm au prix de 43.87 euros/l'unité,
- 18 chaises réglables au prix de 40.87 euros/l'unité,

De plus, la commune possède un stock d'anciennes chaises de réunion qui ne sont plus utilisées. Monsieur Le Maire propose de les mettre en vente au prix de 5 €/chaise.

Ce matériel ne figure pas dans l'actif de la commune.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions (vote à main levée), le Conseil municipal approuve cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL

